

# COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du vendredi 7 septembre 2018

Nombre de conseillers

municipaux :

exercice : 13

présents : 10

votants : 11

L'an deux mil dix-huit

le sept septembre à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues

régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire

sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

**Date de convocation** : 31 août 2018

**Présents** : M Jean-Luc TRICOT, Mme Marion RIOU, MM Samuel GONNON, Stéphane MOTTET, Bertrand MARION, Pascal MARUEJOLS, Michel HEQUET, Jérôme LEBEAU, Mmes Sandrine JORLAND et Nathalie COUTURIER.

**Excusée** : Mme Sophie MOYENIN (1 pouvoir à M Samuel GONNON).

**Absents** : MM Laurent MICAELLI et Guillaume COLOMBANI.

**Secrétaire de séance** : Mme Marion RIOU

Monsieur le Maire demande de rajouter un ordre du jour complémentaire à savoir l'augmentation du temps de travail d'une ATSEM à l'école. Les élus sont d'accord pour ce rajout et après approbation du compte rendu du conseil municipal du vendredi 8 juin 2018, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

#### **Modification du temps de travail de Madame Corinne Marin Morra**

Depuis la rentrée scolaire, Madame Corinne Marin Morra, ASTEM principal 2<sup>ème</sup> classe effectue une heure par jour en plus de son contrat pour assurer la surveillance de la cantine entre 12h30 et 13h30 compte tenu du nombre élevé d'élèves inscrits. Ces heures sont payées en heures complémentaires et l'intéressée demande à ce qu'elles soient intégrées dans son contrat.

Il est donc proposé au conseil d'augmenter la durée hebdomadaire annualisée de 25h50 à 28h50 compte tenu de l'intérêt du service et des besoins de la collectivité. La demande va être transmise au Comité Technique du Centre de Gestion pour avis.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de Madame Corinne Marin Morra à 28h50 annualisées (37 heures effectives en périodes scolaires). L'application entrera en vigueur après l'avis favorable du Comité Technique qui se réunira le 16 octobre prochain.

#### **Indemnités de conseil 2018 allouées au Percepteur**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que madame Valérie Decoopman, Trésorière du Centre des Finances Publiques de Chazay d'Azergues a été mutée au 31 août et nous a transmis un état liquidatif de l'indemnité de conseil 2018 pour une durée de 8 mois afin de pouvoir délibérer sur le taux alloué. Le montant proposé est de 264,09 euros brut du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2018.

Après délibération, le conseil à l'unanimité valide un taux de 100% pour l'indemnité proposée.

#### **Prise de compétence Maisons de Services Publics par la CCBPD**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de sa séance du 20 juin 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la prise de compétence Maisons de Services Publics.

Actuellement, la CCBPD exerce sept compétences et pour pouvoir bénéficier de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifié, il en faut huit.

Il existe déjà une maison de services publics à Chessy où sont regroupés plusieurs services partagés (la poste, conseiller juridique, conciliateur, impôts...)

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette prise de compétence nouvelle.

A l'issue des délibérations de toutes les communes, c'est le Préfet qui comptera la majorité qualifiée pour prendre son arrêté de modification des statuts de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la prise de compétence Maisons de Services Publics par la CCBPD.

### **Adhésion de la commune à l'association MARPA «Les 3 Ruisseaux »**

Monsieur le Maire rappelle que le projet MARPA est un projet de territoire visant à apporter une solution de logements accessibles et adaptés aux personnes âgées autonomes de nos communes, dans l'objectif de les maintenir aussi longtemps que leur santé leur permet à leur domicile. Dans cet objectif, un certain nombre de communes se sont réunies pour porter ensemble un projet MARPA autour de la construction d'une résidence de 24 logements individuels type T1 et T2 et d'espaces communs partagés sur Ternand et d'un 1<sup>er</sup> site satellite sur Theizé de 8 logements. Ces logements étant éligibles aux aides APL et APA.

Après la phase de diagnostic, ce projet entre dans l'étape de réalisation dont la 1<sup>ère</sup> marche est la constitution de l'association porteuse qui aura en charge le montage et le suivi de l'appel à projet (choix du projet architectural et du constructeur), la recherche de subventions d'investissement puis la coordination de la gestion de l'établissement.

Aussi, il est demandé à chaque commune, validant le principe de ce projet d'acter :

- que la participation de la commune à l'association « Les 3 Ruisseaux » donne priorité à ses habitants pour déposer un dossier
- 2 membres de son CCAS seront membres représentatifs de la commune au sein de l'association porteuse
- que la commune ne sera pas engagée financièrement dans le fonctionnement de l'association
- que la commune ne pourra être sollicitée que pour participer à l'achat de mobilier en fonction du total des subventions perçues et des possibilités de prêts étudiés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation de la commune de Belmont d'Azergues à l'association MARPA « Les 3 Ruisseaux ».

### **Rattachement d'une commune nouvelle à la CCBPD**

Monsieur le Maire rappelle que les communes de Jarnioux et de Porte des Pierres Dorées ont délibéré sur le projet de création d'une commune nouvelle dénommée « Porte des pierres dorées » par regroupement de ces deux collectivités.

Ces deux communes sont actuellement membres de deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI) différent : la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) pour la commune de Porte des pierres dorées et la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône pour la commune de Jarnioux.

Depuis la loi du 28 février 2017, le choix de l'EPCI se fait en amont de la création de la commune nouvelle.

Les deux communes concernées par le projet ont sollicité le rattachement à la CCBPD.

Les conseils municipaux des communes membres sont consultés et monsieur le Maire demande l'avis aux membres présents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de rattachement de la future commune nouvelle « Porte des pierres dorées » à la CCBPD.

### **Sens de circulation chemin des Pierres**

Monsieur le Maire a demandé à monsieur Samuel Gonnon de réunir sa commission afin de travailler sur les difficultés de croisement des véhicules chemin des Pierres. Un questionnaire a été envoyé à tous les riverains pour demander leur avis et monsieur Gonnon a reçu 4 réponses écrites et 3 familles en mairie. Compte tenu qu'il n'y a pas de réponse unanime sur la question, la commission propose les mesures suivantes :

- Pose de deux panneaux interdisant l'accès aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, un en haut et un en bas de la montée
- Installation d'un panneau directionnel pour rediriger les camions de plus de 3,5 tonnes
- Création d'un avaloir en diagonale de la pente en haut de la montée pour l'évacuation des eaux.
- Matérialisation d'une bande blanche au sol sur la partie étroite dans le sens de la montée
- marquage au sol de la zone « 30 »

Monsieur le Maire donne la parole au public présent qui demande un sens unique sur cette voie très dangereuse. Les véhicules descendent très vite malgré la zone trente.

Monsieur le Maire répond que la moitié des riverains souhaitent un sens unique dans le sens de la montée et l'autre moitié dans le sens de la descente. Il ne souhaite pas imposer une décision qui ne convient pas à tout le monde.

### **Dossier extension du commerce O Ptit Plaisir**

Deux demandes de subventions ont été envoyées. La Préfecture du Rhône a adressé un courrier nous informant que l'Etat nous accordait une subvention de 22.527 € au titre de la DETR.

Quant à la demande d'aide au Département dans le cadre de l'appel à projet, aucune réponse écrite mais l'accord est acté par les deux conseillers départementaux et devrait s'élever à 40% du montant global soit 35.572 €.

Dès confirmation écrite des montants et à l'issue de la réalisation des travaux le loyer sera revalorisé. Monsieur le Maire et l'adjoint aux finances proposent de passer le loyer à 1.100 euros. Dès validation du nouveau montant du loyer par Damien et Marie, la CAO sera convoquée pour le choix des artisans qui ont envoyé un devis.

Si le conseil municipal est d'accord, l'architecte pourra réaliser le permis de construire avec ou sans maîtrise d'œuvre. Les travaux d'une durée estimée à 5 mois pourraient commencer en avril 2019.

Monsieur le Maire demande l'accord des élus qui à l'unanimité valident ce projet dans les conditions énumérées ci dessus.

### **Questions diverses**

#### **Point ambroisie**

Monsieur le Maire remercie monsieur Jérôme Lebeau pour le travail effectué cet été et lui donne la parole. L'ambrosie est toujours présente aux mêmes endroits sur la commune. Les agriculteurs sont intervenus cette année encore avec efficacité ainsi que monsieur Nicolas Favel sur les parcelles communales. Il envisage une nouvelle campagne d'informations afin de sensibiliser le plus de personnes possibles sur ce sujet.

### **Travaux sur la commune**

Le mur de clôture du petit jardin public (ex Perret) a été réalisé par la société Blanchon ainsi que le captage des eaux chemin du Beaujolais.

A l'école, les rideaux de la classe maternelle ont été remplacés et un deuxième tableau interactif a été mis en place. Les tags dessinés sur la façade depuis deux ans ont été recouverts par deux couches de peinture et l'agent a également repeint l'espace situé sous le préau extérieur côté école.

### **Rentrée scolaire**

Les effectifs sont en hausse, on compte 70 élèves répartis en trois classes :

Muriel Boudier : 25 PS et MS

Romane Coulette et Elodie Pari-Perrin : 25 en CP, CE1, CE2

Carole Freynet : 20 en GS, CM1 et CM2.

L'activité piscine débutera le vendredi après-midi à partir du 24 septembre.

Les nouvelles enseignantes ne semblent pas pouvoir assurer les heures d'études dirigées et la commission scolaire va se réunir la semaine prochaine pour travailler sur le sujet.

### **Fibre optique**

Le raccordement était prévu sur la commune dès 2018 par SFR et à partir de 2019 pour Orange.

Le 21 juin, la société Eiffage, partenaire d'Orange est venu en mairie pour valider l'emplacement de l'armoire. Par courrier du 6 juillet 2018, nous apprenons qu'un accord est intervenu entre SFR et Orange pour que SFR soit l'opérateur en charge du déploiement sur la commune. Monsieur le Maire a demandé plusieurs rendez-vous depuis le mois de mai et est en attente d'une réponse. Il espère avoir des réponses sur les dates des étapes du déploiement de la fibre sur la commune.

### **Urbanisme**

Nous sommes toujours dans l'attente d'une demande d'ERP pour les commerces du Carlaton. Un courrier va être envoyé.

Le devis de branchement pour l'eau potable établi par le SIEVA est caduque car plus de deux ans. Signalons aussi qu'un nombre conséquent de divisions de parcelles sont en cours sur la commune, au minimum 7.

### **Comptes rendus syndicats et commissions**

#### Commission animation

Monsieur Jérôme Lebeau confirme qu'une pièce de théâtre sous forme d'un one woman show sera proposée le 10 novembre à la salle d'animation.

#### Commission communication

Monsieur Michel Hequet est à la recherche d'annonceurs pour le bulletin intercommunal.

#### Sivu de la Pray

Monsieur Pascal Maruejols a assisté à la dernière réunion. Au 31 décembre 2016, on comptabilisait 4101 abonnés sur l'ensemble du secteur. Le prix de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est toujours de 2.200 € pour une maison individuelle. Le prix du m3 traité va augmenter de 1,35 € à 1,45 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019. En effet, les recettes ont diminué de 5,8% notamment car il y a moins de frais de raccordement à encaisser. Les travaux sur les bassins sont terminés. Le Président actuel maîtrise les coûts et gère efficacement le syndicat. Avec les futurs changements de compétence, une forte augmentation du prix du m3 traité est à craindre.

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier indiquant le déploiement des compteurs Linky sur la commune à partir du mois de novembre 2018.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 12 octobre 2018 à 19 heures et le conseil d'adjoints le vendredi 5 octobre à 18 heures.

La séance est levée à 20 heures 35.